



Arianne Phosphate prolonge un prêt

DAN: TSX-V (Canada)

JE9N: FSE (Germany)

DRRSF: OTC (USA)

SAGUENAY, QC, le 18 déc. 2019 /CNW Telbec/ - **Arianne Phosphate (la « Société » ou « Arianne ») (TSXV : DAN) (FRANCFORT: JE9N) (OTC: DRRSF)**, une société en stade de développement du projet de mine de phosphate du Lac à Paul, dans la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, au Québec, annonce qu'elle prolonge un prêt avec divers tiers prêteurs (le « prêt »).

Le prêt prolongé s'élève à 1 690 462 \$ et portera échéance le 18 juin 2021. Ce prêt continuera de porter intérêt à un taux annuel de 12%.

Dans le cadre de l'extension du prêt, la Société a émis 3 756 583 bons de souscription non transférables, chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix de 0,27\$ par action pour une période de 18 mois prenant fin le 18 juin 2021. Ces bons de souscription remplacent ceux émis lors de la l'émission initiale du prêt en décembre 2018 ([voir le communiqué de presse du 20 décembre 2018](#)).

« Des progrès continus tout au long de l'année ont été réalisés de la part d'Arianne alors que la Société continue de travailler au développement de son projet du Lac à Paul », a déclaré Brian Ostroff, chef de la direction d'Arianne Phosphate. « Le soutien continu de nos investisseurs, ainsi que celui de toutes nos parties prenantes, démontre la conviction que beaucoup ont dans ce projet. Ensemble, nous travaillons tous pour libérer les avantages économiques et sociaux qui surviennent lorsqu'un projet de cette envergure se développe. »

Les bons de souscription émis dans le cadre de la prolongation du prêt sont sujets à une période de détention de 4 mois et 1 jour expirant le 18 avril 2020. La prolongation du prêt est soumise à l'approbation finale du TSX-V.

Personne qualifiée

Jean-Sébastien David, géo., personne qualifiée NI 43-101, a approuvé ce communiqué. M. David est également le chef des opérations.

À propos d'Arianne Phosphate

Arianne Phosphate (« Arianne Phosphate inc. ») (www.arianne-inc.com) mets en valeur les gisements de phosphate du projet Lac à Paul, à environ 200 km dans le nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec (Canada). Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de grande qualité titrant 39 % P₂O₅ (étude de faisabilité publiée en 2013) et contenant peu ou pas de contaminants. La Société compte 111 458 250 actions en circulation.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Suivez-nous sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/arianephosphate>

Twitter : http://twitter.com/arianne_dan

YouTube : <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/arianneresources>

Resource Investing News : <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens de la réglementation des valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis (ci-après appelés collectivement les « informations prospectives »).

L'information prospective inclut, notamment, les attentes sur la production et la qualité du concentré d'apatite du projet Lac à Paul. Il est souvent, mais pas toujours, possible de déterminer les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « devrait », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « escompte » ou « croit », ou leur négatif, ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations selon lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produiront ou pourront être réalisés. L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent, mais sans s'y limiter : la volatilité du cours des actions; les fluctuations des prix des matières premières; l'origine et les coûts des sources d'énergie; les estimations des coûts en capital initial et de renouvellement; les estimations des coûts de main-d'œuvre et des coûts d'opération; les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; les estimations des ressources et des réserves minières; les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; les risques liés aux variations des taux de change; les risques environnementaux; la concurrence à laquelle fait face la Société à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté; l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant la Société; la finalisation du processus d'évaluation environnementale; les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; la dépendance envers le personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité incluant les risques que le financement nécessaire pour continuer les activités d'exploration et de développement du projet Lac à Paul ne soit pas disponible ou disponible à des conditions acceptables; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litiges.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction au moment où ces déclarations sont faites, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, aucun changement défavorable important des prix des matières premières, à la réalisation des plans d'exploration et des plans de développement conformément aux attentes, l'obtention des approbations réglementaires requise, et les autres hypothèses et facteurs énoncés dans la présente. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces informations prospectives. Par conséquent, le lecteur

ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

SOURCE Arianne Phosphate Inc.

Consulter le contenu original pour télécharger le multimédia :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2019/18/c1632.html>

%SEDAR: 00003556F

Renseignements : Source : Jean-Sébastien David, chef des opérations, Tél. : 418-549-7316, j.s.david@arianne-inc.com; Info : Brian Ostroff, chef de la direction, Tél. : 514-908-4202, brian.ostroff@arianne-inc.com

CO: Arianne Phosphate Inc.

CNW 16:04e 18-DEC-19